

**DOSSIER DE
CANDIDATURE
2025-2026**

PHOTO

DE- Conseiller en économie sociale familiale

Formation initiale

Formation initiale par apprentissage

Formation continue

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) : __ / __ / ____ Dépt : Ville : Pays :

Nationalité :

N° de sécurité sociale :

Adresse

.....

Code postal : _____ Ville :

N° portable : __ / __ / __ / __ / __

Mail :@.....

Situation familiale :

Signature obligatoire

Transmission des dossiers par mail ou par courrier AVANT LE 03 MARS 2025

Pour compléter ce dossier, il vous sera demandé d'y joindre :

- Le dossier de candidature avec une photo d'identité
- La photocopie de votre carte d'identité
- La photocopie de votre carte vitale
- La copie des relevés de notes obtenues au cours de vos années d'études supérieures : BTS 1ère année semestre 1, semestre 2 ; BTS 2ème année, semestre 1
- Les appréciations de stage de BTS 1ère année et de 2ème année
- Les photocopies de tous les diplômes et tous documents justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation ainsi que le relevé des notes obtenues à l'examen (à fournir dès que possible)
- Un curriculum vitae détaillé portant sur les expériences professionnelles
- Une lettre de motivation détaillée précisant éventuellement le projet professionnel
- Éventuellement toute pièce susceptible d'avantager votre candidature

En 2024-2025 l'étudiant(e) était :

✓ **Scolarisé-e-** ¹

Classe : Série :

Diplôme préparé :

Établissement :

Ville :

✓ **Autre situation** préciser (salarié², demandeur d'emploi, autre).

.....
.....
.....

Reconnaissance officielle MDPH :

OETH : oui non demande en cours

Aménagements pédagogiques demandés :

Temps supplémentaire matériel pédagogique adapté mobilier adapté

Autre (à préciser)

Contraintes/besoins particuliers (à préciser)

.....

Diplôme-s- acquis

Titre et spécialité par ordre d'importance	Année d'obtention

¹ Cocher la case correspondante.

² Préciser l'emploi occupé.

Vœux de formation

Vous indiquerez ci-dessous, par ordre de préférence, l'ensemble des vœux de formation que vous avez exprimés (y compris cette demande d'admission pour le lycée Stella Maris).

Établissement	Ville et département	Formation

Résultats scolaires

B.T.S. ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		ANNEE DE L'EXAMEN :		
		Nom : Prénom : Établissement de formation :		
		1 ^{ère} année		2 ^{ème} année
MATIERES ENSEIGNEES		S1	S2	S1
BLOC 1 Expertise et conseil technologiques en vie quotidienne	Economie-consommation			
	Santé-Alimentation-Hygiène			
	Habitat, logement, environnement			
	Sciences physiques et chimiques appliquées			
	Numérique et vie quotidienne			
BLOC 2 Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, un établissement	Santé-Alimentation-Hygiène			
	Habitat-logement-gestion des activités			
	Sciences physiques et chimiques appliqués			
	Design d'espace, de produits			
	Gestion budgétaire, administrative, gestion des stocks			
BLOC 3 Animation, formation dans les domaines de	Animation, formation dans les domaines de la vie quotidienne			
	Connaissance des publics			
	Méthodologie de projet			
	Design de communication visuelle			

la vie quotidienne	Gestion d'une action, d'un projet			
BLOC 4 Communication professionnelle – animation d'équipe	Communication écrite et orale			
	Ressources humaines			
BLOC 5 Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale	Connaissance des politiques, des dispositifs et des institutions Analyse du fonctionnement des organisations			
LVE				
MOYENNE GÉNÉRALE				

Joindre au dossier les fiches d'appréciation des stages lors du B.T.S. ESF (première et deuxième année) ou autres formations.

Les périodes de stage (4 périodes de 4 semaines), pour la rentrée 2025-2026, sont prévues du Lundi 22 septembre 2025 au samedi 18 octobre 2025 ; du Lundi 17 novembre 2025 au samedi 13 décembre 2025 ; du Lundi 19 janvier 2026 au samedi 14 février 2026 ; du Lundi 9 mars 2026 au samedi 4 avril 2026.

✓ Pour les étudiants en formation initiale ou stagiaires de la formation continue : avez-vous débuté les recherches de stage pour le DE- Conseiller en économie sociale familiale ?

OUI

NON

Si oui, dans quels secteurs géographiques ?

.....
.....
.....

Quelles structures³ ?

.....
.....
.....
.....

³ Lister les structures.

✓ Avez-vous obtenu un accord de principe de la structure d'accueil ? OUI⁴ NON

Si oui, indiquer :

Les coordonnées de la structure :

.....
.....
.....

Du professionnel titulaire du DE- Conseiller en économie sociale familiale

.....
.....
.....

✓ Pour les apprentis : avez-vous contacté des structures d'alternance ?

OUI⁵ NON

Si oui, indiquer :

Les coordonnées de la structure :

.....
.....
.....

Du professionnel titulaire du DE - Conseiller en économie sociale familiale :

.....
.....

⁴ Si oui, joindre une attestation datée, signée et avec cachet de la structure.

⁵ Si oui, joindre une attestation d'engagement à l'embauche datée, signée et avec cachet de la structure.

Lors de votre formation, vous aurez à constituer un mémoire⁶ de pratiques professionnelles (MPP) fondé sur une situation observée en stage ou sur un échange avec un conseiller en économie sociale familiale.

Vous aurez le choix entre un questionnement social sur le public de votre choix ou un questionnement plus professionnel sur une pratique professionnelle spécifique.

Répondez au questionnaire suivant :

1. Avez-vous déjà une expérience auprès d'un Conseiller en économie sociale familiale ?

OUI NON

2. Avez-vous vu en stage ou dans le cadre d'un travail dans le social, une situation qui vous interroge ?

OUI NON

Si oui, présentez-la en quelques phrases

.....
.....
.....
.....
.....

4. Quel est le public qui vous intéresse particulièrement ?

.....
.....
.....

5. Avez-vous déjà travaillé auprès de ce public ?

OUI NON

6. Quelles sont les questions que vous vous posez sur ce public ?

.....
.....
.....
.....

Comment avez-vous connu notre formation ?

Relation, précisez : ancien élève, famille, amis

Publicité, presse

Entreprise

Salon

Forum

C.I.O

Annuaire

Internet

Journées portes ouvertes

Établissement scolaire

Autre (précisez)

⁶ Il n'est pas nécessaire de réaliser son MPP en lien avec son lieu de stage.

Règlement d'admission

au DE - Conseiller en économie sociale familiale

1. Conditions réglementaires d'accès à la formation

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- a) être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ;
- b) bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'[article L. 613-5 du code de l'éducation](#). Les études, les expériences professionnelles, les acquis personnels peuvent être validés, dans des conditions définies par décret, en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Les établissements d'enseignement supérieur mettent en œuvre un enseignement modulaire capitalisable.

2. Modalités de candidature auprès de l'établissement de formation.

Chaque candidat à la formation⁷ préparant au DE – Conseiller en économie sociale familiale doit déposer un dossier (Cf. annexe « Dossier de candidature ») auprès de l'établissement de formation au cours d'une période dont les dates sont rendues publiques par affichage sur notre site internet.

Le dossier de candidature comprend :

- Le dossier de candidature avec une photo d'identité
- La photocopie de votre carte d'identité
- La photocopie de votre carte vitale
- La copie des relevés de notes obtenues au cours de vos années d'études supérieures : BTS 1ère année semestre 1, semestre 2 ; BTS 2ème année, semestre 1
- Les appréciations de stage de BTS 1ère année et de 2ème année
- Les photocopies de tous les diplômes et tous documents justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation ainsi que le relevé des notes obtenues à l'examen (à fournir dès que possible)
- Un curriculum vitae détaillé portant sur les expériences professionnelles
- Une lettre de motivation détaillée précisant éventuellement le projet professionnel
- Éventuellement toute pièce susceptible d'avantager votre candidature

3. Modalités d'organisation de la sélection et de la formation.

3.1 Modalités de sélection

Les étudiants sont admis en formation après avoir satisfait aux épreuves de sélection. Celles-ci s'organisent en deux phases:

- **Phase d'analyse d'admissibilité sur dossier,**
- **Phase d'épreuve orale d'admission.**

Les candidats ayant satisfait à la phase d'admissibilité pourront se présenter à la phase d'épreuve orale d'admission. Sont dispensés de la phase d'admissibilité les candidats bénéficiant d'une VAE partielle pour un diplôme professionnel du travail social de niveau III. Le Directeur et la Responsable de la formation recevront ce candidat lors d'un entretien préalable afin de concevoir un parcours personnalisé de formation constitué des domaines de compétences restant à valider. Dans la mesure où le nombre de candidats reçus ne serait pas suffisant, Le Lycée Stella Maris/CFC Saint André se réserve la possibilité d'organiser d'autres sessions de sélection.

Les épreuves de sélection pour tous les candidats:

Phase d'analyse d'admissibilité sur dossier⁸.

Le candidat sera classé selon les critères suivants :

- Les moyennes des notes des 3 derniers semestres de BTS (ou autres diplômes ouvrant droit à la formation)
- Les appréciations des professeurs de BTS et des tuteurs de stage

⁷ Pour les candidats sollicitant un financement employeur, OPCO, merci de vous rapprocher de la Direction du Lycée Stella Maris/CFC Saint André

⁸ Tout candidat obtenant une note d'au minimum 10 points, sera déclaré « admissible » et pourra alors passer en phase d'épreuve orale d'admission.

- La pertinence de la lettre de motivation
- La recherche de stages
- Les mois d'expériences dans le secteur social

Phase d'épreuve orale d'admission

La phase d'épreuve orale d'admission consiste en un **entretien** individuel mené par 2 membres de la commission de sélection destiné à vérifier ses aptitudes à investir cette formation, ses capacités de communication, la présentation et l'argumentation des motivations du candidat. Le référent handicap reste disponible pour toutes questions relatives aux aménagements nécessaires lors de cet entretien de recrutement.

À l'issue de la phase orale d'admission, les candidats seront classés par ordre décroissant selon le cumul des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

3.2 Commission de sélection.

Comme stipulé dans l'article D. 451-28-5 du CASF : L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission.

Cette commission prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession. Elle comprend, outre le directeur d'établissement, le responsable de la formation et des enseignants de l'établissement. Ses membres sont désignés annuellement par le chef ou le directeur d'établissement.

La commission de sélection s'assure de la conformité de l'épreuve, conformément au présent règlement et arrête la liste des candidats admis à suivre la formation :

- La liste principale par ordre de classement et du quota d'entrée en formation autorisé par la Région Nouvelle-Aquitaine (15 places en formation initiale, 10 places en formation continue et 5 en Apprentissage).
- La liste d'attente, établie par ordre de classement pour compléter les effectifs du quota d'entrée en cas de désistement de candidats déclarés admis.
- La liste de candidats non admis.

Les listes arrêtées sous la responsabilité du Directeur du Lycée Stella Maris ou son représentant, mentionnant la voie d'accès (formation initiale, formation continue) pour chaque candidat admis, seront communiquées à la DREETS.

Les candidats ayant été admis en phase d'admission sont déclarés admis sur la liste principale ou sur la liste d'attente selon la note obtenue.

La validité des listes principale et d'attente est limitée à la rentrée consécutive à la campagne annuelle de sélection.

La demande éventuelle de report d'entrée en formation doit être adressée à la direction du Lycée Stella Maris/CFC Saint André qui prendra décision.

L'inscription définitive est subordonnée à l'obtention du BTS ESF.

4. Publication des résultats

La publication des résultats des épreuves de sélection sera effectuée à compter du **MERCREDI 02 AVRIL 2025**.

Un courriel indiquant l'inscription sur la liste principale, ou le classement sur liste d'attente sera adressé à chaque candidat.

5 - Dispenses

Les titulaires d'un diplôme ouvrant droit à la formation au DE- Conseiller en économie sociale familiale bénéficient des dispenses de validation des domaines de compétence indiquées par les cases grisées du tableau ci-dessous.

Tableau des dispenses relatives aux domaines de compétences constitutifs du DE - Conseiller en économie sociale familiale

Tableau des dispenses relatives aux domaines de compétence constitutifs du DECESF

Les titulaires d'un diplôme ouvrant droit à la formation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale bénéficient des dispenses de validation des domaines de compétence indiquées par les cases grisées du tableau ci-dessous ».

		Diplômes ouvrant droit à dispense						
		BTS ESF	DUT CS toutes options	DUT CS options AS et ASSC	DE ASS	DE ES	DE ETS	DE EJE
Domaines de compétences du DECESF	DC1A							
	DC1B							
	DC1C							
	DC2AB							
	DC2C							
	DC3							
	DC4 A							
	DC4 B							

En cas de redoublement, les étudiants qui n'ont pas obtenu plusieurs domaines de compétences peuvent s'inscrire en redoublement. Ils bénéficieront d'un parcours allégé et aménagé pour passer les certifications.